



Probleme d'infiltration

Par justemilie

Bonjour,

je suis syndic bénévole et j'aurais voulu avoir un renseignement sur la responsabilité a qui appartient de faire les recherches et les frais, voici ma question.

la copropriété a refait l'etancheite du toit terrasse et laisser a la charge du propriétaire la surface de marche (Carrelage) a ce jour il apparait que dans son appartement placer sous la terrasse il y aurait eu une infiltration d'ou constat entre assurance ainsi que la decennale qui nous demande d'en apporter la preuve que cela viendrais bien d'une mal façon de l'etancheite sau f que depuis 7 mois que cela dure le propriétaire n'a plus eu d'infiltration malgré les pluies donc je pense que c'est peut etre de la condensation car ils ont un plafond en lambris et l'isolation qui est donc a l'interieur , est ce au proprietaire d'engager ces recherches car l'isolant est chez lui et ne fait pas parti du gros ?uvre.

J'espere avoir était plus ou moins clair

Merci pour l'aide

Par jury34

Bonjour,

Je pense que c'est la copropriété qui est responsable.

Cordialement